

ÊTRE LIBRE DE CIRCULER

POUR SE SOIGNER

Un article de Camille, Charlotte, Evan et Irène

Dans un article de « L'Actu », on peut retrouver un article qui parle de Rayane, 14 ans, atteint d'un grave diabète. En 2011 il quitte l'Algérie avec sa mère pour se faire soigner en France car en Algérie il ne peut pas être soigné. Mais n'ayant pas de papiers, ils doivent quitter la France.

Sensibilisé, un professeur a fait une pétition qui a déjà obtenu 800 signatures, pour que Rayane reste en France et se fasse soigner.

Dans cet article on retrouve la liberté de la presse car les médias nous apprennent la situation de Rayane. La presse peut s'exprimer par des articles ou des caricatures comme celle-ci-contre.

Cet article parle aussi de la liberté de circulation car on a le droit d'aller dans d'autres pays si on est autorisé et que l'on a ses papiers. C'est pour cela que Rayane et sa mère ne peuvent pas rester en France : ils n'ont pas de papier.

On parle aussi de la liberté de pétition. C'est une demande à l'Etat pour que Rayane reste en France et qu'il se fasse soigner.

Cet article parle aussi de la Liberté d'expression car les gens s'expriment en disant ce qu'ils veulent à travers une pétition.



L'actu.fr,
<http://www.lctu.fr/infos/2016/10/12/france/photo-du-jour--masque-a16319>

Source : L'Actu, Article : « Une pétition pour permettre à Rayane, 14 ans, de rester en France »